



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, M. BALDY Patrick, Mme MARCHE Séverine, M. LUCAS Marc, M. BLANQUART Jean-Marc, M. DHONT Jean-Pierre, Mme SARAGOSA Elodie, M. SERPETTE Patrick, Mme MARECHAL Laura, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme BOUILLER Virginie, Mme LEGRAS Evelyne

Pouvoirs : Mme LE NEEL Shirley donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme VAN ASSCHE donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2022/33

Objet : Retrait de la commune du groupement de commandes proposé par le S.I.A.R.C.E. pour l'achat d'énergie (gaz et électricité) ainsi que de prestations associées

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'énergie ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU la délibération n°DBS202033 du 20 avril 2020 du bureau syndical du S.I.A.R.C.E. approuvant la convention constitutive du groupement de commandes entre le S.I.A.R.C.E. et ses collectivités adhérentes pour l'achat d'énergie (gaz et électricité) ainsi que de prestations associées, et désignant le S.I.A.R.C.E. comme coordonnateur de commande ;

VU la délibération n°2020/36 prise en conseil municipal du 19 juin 2020 portant adhésion de la commune de Fontenay-le-Vicomte au groupement de commandes du S.I.A.R.C.E. pour l'achat de fourniture d'énergie (Gaz et Electricité) et des prestations associées ;

CONSIDÉRANT que, par délibération n°2019-37 prise en conseil municipal du 25 septembre 2019, la Commune a approuvé l'adhésion du S.I.A.R.C.E. au S.M.O.Y.S. pour le transfert de ses compétences électricité et gaz ;

CONSIDÉRANT que, par délibération n°2022-17 prise en conseil municipal du 12 mai 2022, la Commune a approuvé l'adhésion au groupement de commandes proposé par le S.M.O.Y.S. pour l'achat de fourniture d'énergie (Gaz et Electricité) et des prestations associées ;

CONSIDÉRANT, dans ces conditions, la nécessité pour la Ville de se retirer du groupement de commandes du S.I.A.R.C.E., la Ville ayant adhéré à celui du S.M.O.Y.S. pour les mêmes prestations ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait de la commune de Fontenay-le-Vicomte du groupement de commandes proposé par le S.I.A.R.C.E. pour l'achat de fourniture d'énergie (Gaz et Electricité) et des prestations associées.

APPROUVE que la présente délibération sera transmise au Président du S.I.A.R.C.E.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 9 décembre 2022

Pour extrait conforme



Le Maire,
Valérie MICK RIVES